

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'achat d'un cours ou d'un forfait est soumis à la validation du règlement intérieur de l'école

- Les cours à l'année commencent en septembre 2026 et se terminent en juin ou juillet 2027 (selon le forfait choisi).
La première rencontre d'une demi-heure est gratuite.
- Différents tarifs vous sont proposés pour les cours de chant et de piano, en fonction du nombre de cours choisis.
- Tous les cours vous donnent accès au groupe whatsapp réservé exclusivement aux élèves, ainsi qu'à l'espace client du site internet.
- Il est tout à fait possible de commencer une formule à l'année en cours d'année. Dans ce cas, il faudra calculer le nombre de cours restant jusqu'à juin ou juillet 2027.
- Concert des élèves sur Chaumont, en juin 2027: ce concert sera proposé uniquement aux élèves que je juge prêts à chanter devant un public. Il est facultatif.

MODALITÉS d'INSCRIPTION

- Pour les formules à l'année, un devis sera à signer et à rendre.
- Une facture vous est fournie après règlement sur demande.

MODALITÉS de RÉINSCRIPTION

- la réinscription est confirmée avec un dossier complet
 - devis signé
 - chèques remis en intégralité (encaissés mensuellement, à partir de début septembre)

MODALITÉS de PAIEMENT

Vous pouvez régler:

- comptant, au premier cours
- en 10 ou 11 fois, pour les forfaits annuels

Je vous propose 3 moyens de paiement :

- Pour les règlements comptant: chèque, virement, espèces
- Pour les paiements en 10 / 11 fois:
 - par chèque: tous les chèques seront donnés au premier cours
 - par virement mensuel, à effectuer entre le 1er et le 5 du mois.

les règlements échelonnés seront encaissés ou réglés chaque début de mois.
En cas de retards de paiement récurrents, les virements ne seront plus possibles.

ABSENCE

Sauf cas de force majeure, tous les cours annulés moins de 24h avant la date de rendez-vous seront considérés comme dus. Aucun remboursement ne sera possible.

Pour reporter un cours, merci de prévenir plus de 24h avant et de le reporter **dans la même semaine ou la semaine suivante** si vous avez opté pour le forfait à l'année.

Les cours donnés pendant les jours fériés ne seront pas rattrapés.

En cas de maladie, merci de ne pas venir en cours et de le décaler, afin d'éviter les transmissions, le cours de chant étant particulièrement propice à cela.

Les reports de cours en forfait annuel sont limités à 3 par an.

En cas d'absence de ma part, le cours sera bien évidemment rattrapé.

FORFAIT À L'ANNÉE

Un forfait vous engage ! Si vous décidez d'arrêter les cours en cours d'année, aucun remboursement ne sera possible.

D'autre part, un horaire fixe vous est attribué à l'année, il ne sera donc pas possible de changer les heures de cours en dehors de la limite de 3 par an.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

L'achat de partitions est à la charge de l'élève